

DÉCLARATION DE REIMS

23 SEPTEMBRE 2022





Face à la crise écologique, à la précarité accrue par la crise énergétique et l'inflation, et à la crise internationale qui accentue encore les incertitudes et les difficultés, l'Etat et les territoires urbains répondent aux mêmes inquiétudes et aux mêmes défis : ils doivent donc apporter des réponses coordonnées à nos concitoyens.

A l'exacerbation des fractures sociales et territoriales que peut induire le réchauffement climatique, à la tentation du repli sur soi dont les plus fragiles de nos concitoyens paient toujours le prix fort, notre Nation doit répondre par la solidarité et la cohésion. L'été 2022 l'a illustré de manière particulièrement dramatique : il est temps de passer à l'action, massivement et collectivement, pour accélérer la transition écologique et garantir à nos concitoyens un modèle de société désirable et inclusif.

C'est pourquoi les élus des collectivités membres de France urbaine, réunis en congrès à Reims les 22 et 23 septembre 2022, exhortent le Gouvernement à tenir son engagement d'un réel **changement de méthode. Face à l'urgence, nous ne pouvons en rester à l'incantation.** Il est urgent de matérialiser les principes fondamentaux de confiance, de subsidiarité, de libre administration des collectivités locales et d'alliance des territoires auxquels France urbaine est attachée :

- **Rétablir la confiance :**

si nous définissons avec l'Etat des objectifs partagés, nous devons les atteindre ensemble à travers le Contrat de transition écologique (CTE) qui doit faire l'objet d'engagements financiers massifiés, globalisés et sécurisés sous la forme d'enveloppes fongibles et pluriannuelles, en lieu et place des appels à projets ;

- **La subsidiarité :**

c'est la force des territoires urbains de coordonner et articuler sur leur territoire une multiplicité de dispositifs, souvent légitimes mais parfois concurrents. Ne cloisonnons pas politique de la ville, lutte contre la pauvreté, France Travail, France 2030, accompagnement des jeunes... Le Gouvernement doit organiser une réponse cohérente mobilisant les territoires : pensons simple, pensons global et surtout pensons ensemble ;

- **L'Alliance des territoires :**

face à la menace climatique, nous constituons un seul territoire et devons construire les solutions ensemble. Alimentation, mobilité, énergie, préservation de la ressource en eau, zones à faibles émissions, objectif zéro artificialisation nette... Les frontières institutionnelles et les catégories territoriales (urbain, rural) sont bien fragiles face aux défis qui nous lient. Nos CTE devront être construits avec nos partenaires territoriaux ;

- **La libre administration des collectivités :**

face à l'urgence sociale et écologique, il nous faut massifier nos investissements au service des transitions. Si la maîtrise des dépenses publiques est aussi la préoccupation des élus locaux, elle ne saurait entraver 70 % de la capacité d'investissement public de notre pays. De même, toute atteinte supplémentaire à l'autonomie fiscale des collectivités constituerait une perte de chances pour notre pays au moment où le lien avec le contribuable local mérite d'être renforcé au service de l'exigence démocratique.

LE GOUVERNEMENT DOIT RÉSISTER À LA TENTATION DE LA PAGE BLANCHE

France urbaine a d'ores et déjà formulé

322 propositions, alliant transitions et inclusion, et permettant de concrétiser rapidement ces principes au service de nos concitoyens. Face à l'urgence, certaines d'entre elles doivent être mises en œuvre dès maintenant :

- 1 Mettre en place**, tant que les négociations engagées au niveau européen sur les tarifs de l'énergie n'auront pas abouti, un bouclier d'urgence énergétique pour épauler les collectivités les plus impactées par l'explosion du coût de l'énergie, et qui sont aussi les plus engagées dans les investissements concourant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- 2 Donner** une réalité financière aux contrats de transition écologique par l'abondement par l'Etat d'une enveloppe globale, fongible et pluriannuelle ;
- 3 Déléguer** aux territoires urbains volontaires les crédits d'aide à la rénovation énergétique (Ma prime Rénov' et SARE), en s'inspirant du modèle des aides à la pierre ;
- 4 Ne pas supprimer** la CVAE pour ne pas déséquilibrer nos budgets et ne pas désinciter les élus à favoriser le développement économique local ;
- 5 Rendre** réellement incitative la fiscalité portant sur les logements vacants pour une remise sur le marché des résidences principales ;
- 6 Déléguer** aux territoires urbains volontaires les crédits « prévention spécialisée » et « réussite éducative » du BOP 147 ;
- 7 Engager** un plan ambitieux de lutte contre les pauvretés et les précarités à partir des bassins de vie et d'emploi ;
- 8 Assurer** un continuum de sécurité et de justice par une répartition territorialisée des effectifs de police et de justice prenant en compte les réalités démographiques et le volume des délits ;
- 9 Zones à faibles émissions** : renforcer le soutien financier aux alternatives à l'auto-solisme, et déléguer aux territoires la gestion de ces aides pour plus d'acceptabilité et d'efficacité ;
- 10 Reconnaître** l'exception alimentaire¹ dans la commande publique pour faciliter l'approvisionnement en produits durables et de proximité dans la restauration collective publique et soutenir la transition vers la résilience agricole et énergétique ;
- 11 Apporter** une réponse collective et pérenne à la crise de recrutement qui touche les métiers de la prévention, de l'animation, du soin, de l'autonomie et du lien social : il est urgent de mieux reconnaître, valoriser et former les personnels de ces secteurs qui font notre cohésion nationale ;
- 12 Des mesures salariales** n'y suffiront pas, d'autant plus que l'augmentation du point d'indice non compensée sur la durée nous ôte toute marge de manœuvre. Nous demandons la compensation de l'augmentation du point d'indice.

→ Les grandes villes, agglomérations et métropoles, en responsabilité, sont prêtes à intensifier leur action au service des transitions : le Gouvernement perdrait beaucoup à ne pas tenir compte de leurs propositions, et notre pays à ne pas en bénéficier.

¹ L'exception alimentaire et plus largement agricole vise à aménager le cadre de la commande publique pour les biens alimentaires et agricoles pour motif d'intérêt général, et notamment à prévoir qu'un volume des appels d'offre puisse être alloué sans formalisme aux producteurs locaux..



22-28 rue Joubert, 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 39 34 56
www.franceurbaine.org
